

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

1

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° /DC/C-MOK /CIPM/AG/2024 DU 16 MAI 2024

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE GRANULATEUR DE PLASTIQUE, DANS LA COMMUNE DE MOKOLO, ARRONDISSEMENT DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTREME -NORD.

Financement : Ressource Droit d'Assise de la commune de Mokolo, Exercice : 2024
Imputation :

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre des RESSOURCES Droit d'Assise DE LA COMMUNE DE MOKOLO pour l'exercice 2024, le Maire de la Commune de Mokolo (**Autorité Contractante**), lance un avis de consultation pour l'Acquisition d'une machine granulateur de plastique dans la Commune de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême Nord.

Le coût prévisionnel de la prestation est de Trente millions (30.000.000) de francs Cfa.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter porte sur l'Acquisition d'une machine granulateur de plastique dans la Commune de Mokolo.

3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans les travaux de fourniture des matériels et équipements.

4 - FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par les Ressources en droit d'Assise de la commune de Mokolo, exercice 2024.

5- DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison prévu par l'Autorité Contractante est de deux (02) mois.

6- CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Dès publication du présent Avis, la Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès du chef service technique de la Commune de Mokolo.

7- ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

La Demande de Cotation peut être obtenue à la Commune de Mokolo, service du Chef service technique, dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de quarante mille (40.000) francs CFA auprès de la Recette Municipale de Mokolo.

8- PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées selon le principe de simple enveloppe avec les pièces structurées en deux volumes et disposées comme suit :

- **Volume 1** : Dossier Administratif (enveloppe A) ;
- **Volume 2** : Dossier financier (enveloppe C)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Avis de consultation en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du AC et séparées par des intercalaires de même couleur.

9- REMISE DE OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle, conformes aux prescriptions du Dossier de la Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Mokolo, au plus tard le **13 JUIN 2024**, à 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° /AC/C-MOK /CIPM/AG/2024 DU

EN PROCEDURE D'URGENCE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE GRANULATEUR DE PLASTIQUE DANS LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : RESSOURCE DROIT D'ASSISE DE LA COMMUNE DE MOKOLO, Exercice : 2024

Imputation :

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Six cent mille (600 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

11. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le à 11 heures précises dans la salle de délibération de la Commune de Mokolo en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux Entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13- DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est deux (02) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature du contrat.

14- Evaluation des offres:

L'ouverture des offres se fera en un (01) seul temps et leur évaluation en deux (02) étapes:

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

14.1.1-Critères éliminatoires

14.1.1.1 -Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de Caution de soumission

14.1.1.2 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

15. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Mokolo, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée administrativement recevable, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier de la Demande de Cotation.

16. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Chef service technique de la Commune de Mokolo.

Ampliations:

-PRÉFET/MT :

- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK;
- Affichage
- Archive

16 MAI 2024
Mokolo, le

Le Maire de la Commune de Mokolo
(Autorité Contractante)

